



LES TRAVAUX DE FORMATION AMBITION 2020 FEUILLE DE ROUTE GENERALE Pour les membres des groupes de travail

Dans un rapport adopté par l'Assemblée Plénière le 24 juin 2010, la Région vous a proposé de placer l'élaboration du Contrat de plan régional pour le développement des formations (CPRDF) 2011-2014 dans le cadre d'une réflexion prospective à l'horizon 2020. Cette réflexion largement ouverte, qui s'articule avec l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), vise à identifier ce que seront les grandes tendances (démographiques, socio-économiques, technologiques et numériques, etc.) susceptibles d'affecter dans la région le champ éducation-formation. Il s'agit ainsi de construire des scénarii à dix ans sur l'évolution des besoins régionaux en la matière, des orientations et des propositions sur les réponses possibles.

La Région a souhaité animer cette réflexion en concertation avec l'Etat, et tous les acteurs régionaux de l'éducation et de la formation concernés sont invités à y participer, aux côtés de l'ORFE, ainsi que de grands experts ou des personnalités.

Les travaux de Formation Ambition 2020 sont donc :

1. Une réflexion à l'horizon 2020, pour aider à la décision politique
2. Une démarche participative, organisée autour de travaux thématiques.

La mise en place de **cinq groupes de travail (GT) et quatre sous-groupes de travail (sous GT)** vous est proposée :

- GT 1 Prospective 2020 : quelles formations pour quels emplois ?
- GT 2 Service public de l'orientation et accompagnement en région
- GT 3 Formation initiale, formation professionnelle, qualification professionnelle et alternance
 - sous GT schéma régional de l'enseignement supérieur
 - sous GT formations sanitaires et sociales
 - sous GT formations culturelles
- GT 4 Formation tout au long de la vie, sécurisation des parcours professionnels et VAE
- GT 5 Egalité d'accès à la formation
 - sous GT égalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations

Objectifs

Chaque groupe, sur sa thématique, aura pour **mission** :

- de produire un diagnostic des enjeux pour le forum de décembre 2010 ;
- de proposer des orientations et des actions pour le forum du printemps 2011.

Chaque groupe de travail devra également prêter une attention particulière aux éléments suivants :

- prendre en compte le court terme (2011-2014) et les éléments prospectifs de long terme (2020). Le GT1 « Prospective 2020 : quelles formations pour quels emplois ? » amènera des éléments généraux à l'horizon 2020 dont chaque groupe devra s'alimenter ;
- prendre en compte les différentes échelles géographiques (approche régionale et approche par bassin d'emploi¹) ;
- intégrer la préoccupation du développement durable ;
- intégrer une approche genre « femmes/hommes ».

Pilotage

En termes de **pilotage**, quatre personnes constituées en équipe de pilotage animeront les groupes de travail selon les rôles suivants :

- **Le président / la présidente :**
 - préside le groupe de travail,
 - fixe le cadre du groupe de travail selon les modalités les plus appropriées pour répondre aux objectifs,
 - est garant du livrable final,
 - décide, arbitre à partir des alertes formulées par les acteurs,
 - valide la présence d'un expert.
- **Le rapporteur / la rapporteure :**
 - gère le groupe en accord avec le président et identifie les étapes nécessaires, en collaboration avec le technicien du Conseil régional,
 - veille au respect du déroulement des réunions dans le cadre fixé par le calendrier, et suit l'avancement des travaux,
 - rédige les éléments de synthèse, en collaboration avec le technicien du Conseil régional.
- **L'expert / l'experte, la personne ressource :**
 - apporte un éclairage sur son sujet d'expertise,
 - intervient en appui pour nourrir les débats du groupe.

¹ Pour l'aspect territorial, les GT pourront s'alimenter des 23 forums territoriaux du SRADDT (la thématique orientation et FTLV sera traitée dans tous), ainsi que des OAD par territoires de l'ORFE (distribués lors du lancement des travaux Formation Ambition 2020)

NB : les experts pourront se réunir entre eux, afin de rédiger des éléments transversaux et d'apporter un avis sur le diagnostic général et sur l'ensemble des contributions.

- **Le technicien / la technicienne du Conseil régional :**
 - veille à la logistique,
 - coordonne l'organisation, le déroulement des réunions et leur gestion en lien avec l'ensemble du projet Formation Ambition 2020 / CPRDF,
 - fait le lien avec les techniciens des autres groupes,
 - rend compte à sa hiérarchie de l'avancée des travaux.



FORMATION AMBITION 2020

Mandat du groupe 5 **« Egalité d'accès à la formation »**

Pilotage

Président(e) :

Rapporteur(e) :

Expert(e) ou personne ressource :

Technicien(ne) CR :

Participants pressentis (instances, structures...) : Région, Etat, réseaux d'insertion, associations, organismes de formation...

Problématique

Aux termes de l'article L.6111-1 du code du travail, la formation tout au long de la vie est une obligation nationale, et donc un droit reconnu à tout individu. Or, ce droit est encore loin d'avoir pris réellement corps, de nombreux habitants de la région ne se le voient pas garantir. C'est pourquoi l'égalité est un principe fondateur du service public régional de formation (SPRF) instauré par la Région (rapport adopté par l'Assemblée régionale le 18 juin 2009). Ce principe d'égalité se traduit notamment par la définition de deux obligations complémentaires de service public auxquelles sont soumises les activités du SPRF, à savoir :

- « **L'égalité d'accès et de traitement**, de manière à garantir l'absence de toute discrimination, qu'il s'agisse de l'information, du conseil, de l'accompagnement ou de la formation elle-même, ainsi que la possibilité pour tous les publics d'accéder à la qualification professionnelle avec la prise en compte des acquis, des potentiels ou des choix de chacun » ;
- « **L'accessibilité**, comprise d'une part en termes de proximité (pour que l'insuffisance de mobilité ne soit pas un frein à la formation), d'autre part dans sa dimension sociale et culturelle (rendre possible la formation pour certains publics grâce à des prestations diverses telles que l'hébergement, la restauration, le conseil, l'accompagnement, l'appui médical, etc.) ».

Le droit des individus à se former ne peut s'exprimer pleinement, pour certains publics, que s'il est associé à des aides financières et à un accompagnement à chaque étape du parcours de formation, dans une logique d'individualisation des parcours pour amoindrir l'influence des freins dans l'accès à la formation.

Objectifs

Ce groupe de travail a pour objet :

- de rassembler les éléments d'observation existants en vue d'analyser la situation régionale au regard de l'égalité d'accès à la formation (éléments quantitatifs et qualitatifs, à différentes échelles territoriales et comparatifs, à l'heure actuelle et en tendances à l'horizon 2020) ;
- de faire le point sur les actions innovantes, menées en région ou ailleurs, visant à lever les freins dans l'accès à la formation tout au long de la vie à travers un accompagnement individualisé prenant en compte la globalité de la situation individuelle ;
- de faire des préconisations pour l'action à mener et de proposer d'éventuelles expérimentations permettant d'assurer une égalité active d'accès à la formation ;
- de produire une analyse spécifique en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations, et de faire des propositions d'actions. Cet objectif sera traité par le sous groupe « égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations ».